

LETTRE-CIRCULAIRE
DE
MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER & DE LÉON
INSTITUANT
Une Commission diocésaine d'Architecture
et d'Archéologie.



QUIMPER
TYPOGRAPHIE ARSÈNE DE KERANGAL
IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

1901

LETTRE-CIRCULAIRE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER & DE LÉON

INSTITUANT

UNE COMMISSION DIOCÉSAINE D'ARCHITECTURE

et d'Archéologie.

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. — Pendant le cours de Notre première tournée pastorale, dans laquelle Nous avons spécialement visité l'arrondissement de Quimper, il Nous a été donné d'admirer vos belles églises, vos clochers à jour et vos calvaires bretons. Ce qui peut-être Nous a frappé encore davantage, ce sont vos croix processionnelles, vos calices et vos reliquaires. Il y a dans les paroisses les plus pauvres de véritables richesses souvent inconnues du vulgaire, mais qui sont des trésors d'art et de goût. Les quelques courses que Nous avons pu faire hâtivement dans les autres parties de Notre beau et magnifique diocèse, Nous permettent d'affirmer que ces richesses se retrouvent un peu partout et qu'il n'y a pas un coin du Finistère où ne se conservent des choses aussi intéressantes pour les arts que pour notre histoire locale.

Il faut tout d'abord en savoir gré et en rendre grâce aux chrétiens habitants de l'Armorique qui furent vos aïeux. Ils savaient se contenter de peu et presque de rien, quand il s'agissait de leur nourriture, de leurs vêtements, de leurs habitations ; mais quand il était question de la maison de Dieu et des choses nécessaires au culte, ils étaient généreux, ils donnaient jusqu'à leur dernier sol ;

Diocèse de
Quimper & Léon

Document numérisé en 2015

ils voulaient faire grand et beau : patiemment, à la longue ils ont réussi. Ils ont bâti de belles églises et ils ont su incarner dans les vases sacrés, les vitraux, les statues et les bannières qui nous restent, cette foi simple et naïve qui fut la leur, cette foi que peuvent railler les rationalistes et les impies, mais qui demeurera éternellement la foi qui sauve le riche comme le pauvre, le savant comme l'ignorant. Heureux peuple, qui se sachant exilé dans cette vallée de larmes, cherchait dans ses monuments religieux le souvenir et l'image de la Patrie absente, et savait tout donner de bon cœur à Celui qui devait tout lui rendre au centuple dans le ciel.

Ces monuments et ces souvenirs du passé ont donc à nos yeux un très grand prix et pour leur valeur artistique et pour les enseignements qu'ils nous rappellent. Dès lors, les conserver, les préserver de toute détérioration et surtout de destruction est un devoir qui incombe à tous les fidèles, mais spécialement aux prêtres et plus spécialement encore à l'Évêque chargé des intérêts matériels aussi bien que des intérêts spirituels de son diocèse.

II. — Une autre réflexion Nous a frappé. A l'inverse de la plupart des départements de France où la population va toujours en décroissant, ici dans la Bretagne, grâce à la simplicité des mœurs et à l'intensité de la foi, non seulement la natalité n'est pas en souffrance, mais elle progresse sans cesse. Nous pourrions citer dans notre Finistère, non pas seulement nos ports de pêche où la population afflue, mais certaines paroisses composées tout entières d'agriculteurs, où le chiffre des naissances excède de quarante, de cinquante et même de soixante pour cent le nombre des décès.

Dans cette situation et malgré les nombreuses émigrations qui ne cessent hélas ! de se produire, on comprend

que beaucoup d'églises sont devenues insuffisantes, que plusieurs tombent de vétusté, et que partout il y a lieu de songer à des réparations, à des agrandissements ou à des reconstructions. Nos populations du Finistère, fidèles aux traditions de leurs aïeux, savent donner et donnent largement pour l'église du bourg ou pour la chapelle de secours, et bien vite on se met au travail ; mais encore faut-il que tout cela soit conduit avec réserve et prudence. S'il y a des constructions qui peuvent être détruites, il y en a d'autres qui méritent d'être conservées.

Ici, comme souvent en théologie, il y a deux écoles opposées l'une à l'autre : l'école des archéologues qui voudrait tout conserver, et l'école des architectes qui voudrait tout renverser pour reconstruire tout à neuf. Nous Nous trouvons incompétent pour trancher la controverse, et cependant il Nous semble qu'ici, comme en dogmatique, si l'on veut arriver très près de la vérité, il faut chercher le milieu entre les deux opinions contraires. Les archéologues ont raison quand ils veulent conserver les vestiges du passé, les monuments anciens, tout ce qui revêt un caractère vraiment archaïque et artistique ; mais ils ont tort quand pour cela ils sont disposés à entraver la reconstruction d'une église ou son adaptation aux besoins actuels du culte dans une paroisse toujours plus populeuse. Avant d'être un objet d'admiration pour les artistes, nos églises sont des lieux de prières et de réunions. Elles doivent donc être tout d'abord suffisantes pour abriter les paroissiens, et, pour obtenir ce résultat, il est parfois absolument nécessaire d'agrandir ou de reconstruire. D'autre part, les architectes poussant à l'extrême cette dernière idée, estiment que les agrandissements sont à peu près impossibles ou réussissent généralement assez mal. Dès lors, c'est une reconstruction totale qui s'impose toutes les fois que les églises sont vieilles ou insuffisantes. C'est

donc aussi la destruction totale et immédiate du monument ancien, quand l'emplacement qu'il occupe sera nécessaire pour la reconstruction nouvelle ; c'est, pour le cas où l'on choisirait un autre emplacement, une détérioration lente et progressive, telle qu'elle se remarque dans tous les bâtiments abandonnés. Nous pensons, au contraire, qu'un agrandissement est souvent possible, et que ce sera dans l'harmonieux agencement de l'ancien et du nouveau que se fera remarquer davantage le savoir-faire de l'architecte. Nous avons visité quelques églises de Notre diocèse où des agrandissements successifs ont été opérés dans la suite des âges et à mesure qu'augmentait la population. Certes, si elles ne sont pas des chefs-d'œuvre d'unité, si elles pèchent visiblement par défaut de régularité, elles n'en demeurent pas moins des monuments très commodes pour les habitants et très curieux pour le visiteur, attestant tout à la fois et le génie propre et le grand esprit de foi des générations qui se sont succédé. Notre magnifique cathédrale de Quimper, ce bijou de la Bretagne, n'est-elle pas une preuve de l'opinion que Nous émettons ici ? Par respect pour le passé, autant que par admiration pour ses proportions et ses lignes, on n'a pas voulu renverser la chapelle absidiale qui est la partie la plus ancienne de cette immense construction. Et pour la conserver dans la place qu'elle occupe et qui lui convient, on n'a pas craint de faire dévier de trois à quatre mètres l'axe du chœur de l'axe de la nef. Notre beau monument en a-t-il souffert dans son ensemble ? Nous ne le pensons pas. Il paraît au contraire y avoir gagné beaucoup et par les perspectives variées qu'il présente dans le déambulatoire et par le sens mystique qu'il éveille dans l'âme de qui sait réfléchir et prier. Oui, dans nos constructions et restaurations modernes, conserver une tour noircie par les siècles, une chapelle où les ancêtres sont

venus prier, un vitrail rempli de souvenirs, une arcature remarquable par ses proportions et par la finesse de son dessin, c'est faire acte de haute intelligence et de vraie sagesse archéologique. Et c'est là le grand service que Nous demandons à la Commission diocésaine que Nous avons décidé d'établir.

Nous attirerons aussi son attention sur les calvaires que la piété de nos pères a semés un peu partout à travers le territoire de Notre vaste diocèse. Plusieurs sont très remarquables au point de vue de l'art et de l'antiquité ; tous méritent notre respect et notre amour pour les grands et pieux souvenirs qu'ils nous rappellent. Or, Nous en avons remarqué plusieurs qui sont dans un triste état d'abandon et de délabrement. Ne serait-il pas possible d'en obtenir la restauration ? Pour cela Nous faisons appel à la bonne volonté de tous, et Nous savons que Nous serons écouté.

III. — Nous avons aussi un mobilier liturgique très précieux : des calices, des patènes, des reliquaires, des croix processionnelles, des bannières, des ornements sacrés d'un goût véritablement exquis et souvent d'une richesse incomparable. Tous ces objets sont-ils environnés d'assez de soins ? Ne les voit-on pas ici ou là relégués dans des coins obscurs et humides, enfermés dans des coffres mal-propres où ils s'oxydent ou se couvrent de poussière ? Parfois aussi, ils sont mal gardés et exposés aux voleurs, ce qui n'est pas aujourd'hui un danger imaginaire, puisque, dans ces derniers mois, plusieurs églises de Notre diocèse ont été visitées pendant la nuit par des malfaiteurs. Enfin, Messieurs les Curés et Recteurs peuvent être surpris par des brocanteurs de passage qui leur font des offres merveilleuses en échange d'objets qui sont jugés sans utilité pratique et sans valeur apparente, alors qu'au

point de vue de l'art et de l'antiquité ils ont un prix considérable. C'est ainsi que dans différents diocèses beaucoup d'églises ont été dépouillées de ce qu'elles avaient de plus précieux. La Commission instituée par Nous se fera un devoir de connaître tous les objets de prix renfermés dans nos églises et nos sacristies ; elle saura ensuite prendre les mesures nécessaires pour en assurer la conservation et le bon entretien.

IV. — Avec les objets que Nous venons d'énumérer, nos églises possèdent aussi beaucoup de vieilles statues dont plusieurs font assez triste figure dans des bâtiments nouvellement restaurés ou reconstruits. Quelques-unes parmi ces dernières méritent assurément d'être conservées, ce sont celles auxquelles la dévotion des fidèles s'est attachée d'une manière particulière. Peu importe d'ailleurs qu'elles provoquent le sourire railleur des visiteurs étrangers. Dès lors qu'elles favorisent la piété des fidèles, cela doit nous suffire, car la première mission de l'Eglise et de ses pasteurs ce n'est pas de faire des œuvres d'art, mais de sanctifier les âmes par la prière et la confiance en Dieu et en ses Saints.

Assurément plusieurs de ces statues sont condamnées à disparaître des églises où, au lieu d'être un ornement, elles ne sont plus qu'une superfétation et un embarras ; mais au lieu de les détruire, comme cela est arrivé quelques fois, ou de les reléguer dans un coin du cimetière ou du jardin du presbytère où elles achèvent de tomber en ruine, ne serait-il pas mieux de les réunir dans une salle appropriée à cette destination et qui prendrait le nom de Musée d'Archéologie religieuse ? Depuis quelques temps déjà, M. le Curé de Saint-Louis, à Brest, a eu cette même pensée et a approprié dans cette ville un local convenable où, grâce au concours d'hommes aussi dévoués

que compétents, les débris du passé viennent trouver un honorable refuge. Nous ne pouvons que louer son entreprise, tout en reconnaissant qu'un seul établissement de ce genre ne saurait suffire dans un diocèse vaste et riche en statues comme est le nôtre. C'est pourquoi Nous avons la pensée de transformer quelques pièces basses et inoccupées de Notre Evêché en une grande et vaste salle qui pourrait être ouverte au public et où Nous recevriions avec empressement les vieilles statues hors d'usage. En cela, je l'espère, Nous serons aidé par les membres de la Commission et aussi par le Ministère des cultes.

V. — La Commission établie par Nous sera composée de membres résidants qui sont choisis soit à Quimper, soit dans le voisinage, afin qu'ils puissent facilement, quand il sera besoin, se réunir à l'Evêché sous Notre présidence. Elle a en outre, dans les différentes parties du diocèse, des membres correspondants dont le rôle principal sera de signaler aux membres résidants les découvertes qu'ils pourront faire et aussi de leur fournir, quand ils en seront priés, tous les renseignements nécessaires ou utiles. Les membres correspondants pourront, s'ils le désirent, assister aux séances ordinaires de la Commission, mais ils ne seront convoqués nominativement que pour les réunions générales.

Enfin, comme la Commission établie par Nous serait impuissante à remplir sa mission sans le concours de MM. les Recteurs et de MM. les Curés, et que d'ailleurs ceux-ci ne seraient pas toujours à même de Nous rendre service, si les connaissances en matière d'art et de construction ne se vulgarisaient un peu dans le diocèse, Nous avons résolu d'établir dans Notre Grand-Séminaire un cours élémentaire d'archéologie et d'architecture religieuses. Là nos futurs prêtres, après s'être instruits des prin-

cipes généraux qui sont à la base de ces deux sciences, s'appliqueront d'une manière toute spéciale à l'étude de nos monuments bretons, non pas seulement au point de vue du style et de la décoration, mais encore et surtout au point de vue du passé et de l'histoire locale. Ainsi ces études souvent arides et fastidieuses deviendront agréables et doublement instructives. M. Abgrall, chanoine honoraire de Notre Cathédrale, et parfaitement connu dans tout le Finistère par ses études et ses travaux en architecture, a bien voulu se charger de l'organisation et de la direction de ce nouveau cours. Nous l'en remercions et sans vouloir le flatter, Nous aimons à lui prédire de prompts et réels succès.

VI. — En conséquence, Nous, François-Virgile, évêque de Quimper et de Léon, avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. I.

Il est établi dans Notre Grand-Séminaire une chaire d'Archéologie et d'Architecture religieuses, et Nous nommons professeur de ce nouveau cours M. Abgrall, chanoine honoraire, aumônier de l'Hôpital civil et militaire de Quimper.

ART. II.

Il est institué dans Notre Diocèse une Commission d'Archéologie et d'Architecture dont le principal devoir sera de veiller à la conservation et au bon entretien de nos monuments religieux et du mobilier de nos églises et de nos sacristies.

ART. III.

La dite Commission sera appelée à donner son avis toutes les fois qu'il s'agira pour nos églises, chapelles ou autres monuments, de reconstruction, réparations, agran-

dissements ou remaniements quelconques. Cet avis sera prépondérant.

ART. IV.

Sont soumis aux mêmes règlements que les édifices religieux : les autels, retables, chaires à prêcher, fonts baptismaux, tables de communion, confessionnaux, vitraux et autres meubles importants.

ART. V.

Nul objet mobilier, quel qu'il soit, dès qu'il paraît avoir un caractère artistique ou archaïque, ne pourra être vendu, échangé ou même modifié, sans avis préalable de la Commission et sans une autorisation formelle de Notre part.

ART. VI.

Sont nommés membres de la Commission :

Membres ecclésiastiques :

- MM. PEYRON, chanoine titulaire de la Cathédrale, aumônier du Sacré-Cœur ;
ABGRALL, chanoine honoraire, aumônier de l'Hôpital civil et militaire ;
BARGILLIAT, chanoine honoraire, aumônier de la Providence ;
THOMAS, chanoine honoraire, aumônier du Lycée.

Membres laïques :

- MM. DU CHATELLIER, archéologue ;
GUÉRIN, inspecteur des édifices diocésains.

Membres correspondants :

- Arrondissement de Brest (partie basse) :* M. JOURDAN DE LA PASSARDIÈRE, ingénieur ;
Arrondissement de Brest (partie haute) : M. STÉPHAN, recteur de Plounéour-Trez ;

Arrondissement de Châteaulin : M. GUIRRIEC, recteur de Locmaria-Berrien ;

Arrondissement de Morlaix : M. CLECH, professeur de dessin au collège de Saint-Pol ;

Arrondissement de Quimper : M. LE BRIS, professeur d'Archéologie au Séminaire de Pont-Croix ;

Arrondissement de Quimperlé : M. DE BRÉMOND D'ARS, archéologue.

Donné à Quimper, en Notre palais épiscopal, sous Notre seing et le sceau de Nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de Notre Évêché, le 3 Novembre 1900.



† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper et de Léon.

Par Mandement :

F. VIEILLE-CESSAY,

Ch. hon.,

Secr. gén. de l'Évêché.